

DONATION

DONATIONS FRANCO-SUISES : RÉSIDENTE FISCALE, SUCCESSION, IMPACT DE LA LOI DE FINANCE 2024, NOUVEAUTÉS 2024...

28 novembre 2024, Hôtel Royal, Genève

14.00 - 15.00

De quelle manière planifier en Suisse les donations en fonction de la résidence fiscale des donateurs et donataires ?

- Quand les donations doivent-elles être enregistrées ? Un enregistrement de la donation en France est-il suffisant ou faut-il également enregistrer les donations en Suisse ?
- Résidence fiscale des donateurs et donataires : à quels éléments faut-il faire attention ?
- Comment planifier les donations en fonction des résidences fiscales ?
- Comment calculer la base d'imposition, les déductions possibles et les éventuelles restrictions ; cas pratique selon que les donateurs et donataires soient des résidents fiscaux français ou suisses ?
- Comment planifier la donation en amont en fonction de la résidence fiscale du donataire ?
- Donation immobilière et résidence fiscale
- Comparaison en fonction des résidences fiscales des donateurs et donataires
- Faut-il envisager une expatriation avant ou après de procéder

- aux donations ? Quels délais doivent être respectés pour changer de résidence fiscale ?
- Donation d'actifs financiers
- Donations bancaires hors Suisse et vers la Suisse : quels sont les enjeux ?
- Quels précautions et contrôles doivent être pris ?
- SOPARFI et donations
- Comment effectuer des parts de sociétés en fonction de la résidence fiscale des donateurs et des donataires ?
- Quelles déclarations doivent être effectuées ?
- Sociétés civiles immobilières et donations
- Comment effectuer des parts de sociétés en fonction de la résidence fiscale des donateurs et des donataires ?
- Quelles déclarations doivent être effectuées ?
- Cas pratiques de donations ayant des éléments d'extranéité

Justin Brodard, avocat et expert fiscal diplômé, Brodard Avocats, Lausanne

15.00 - 16.00

Transmissions franco-suisse : évolutions récentes et leurs conséquences

- Evolutions récentes et à venir des règles successorales européennes
- Quelles précautions prendre afin de préparer les donations en toute conformité ?
- Transmission classique et donation : quelles différences ? Avantages et désavantages respectifs
- Transmission par démembrement et usufruit : quelles sont les règles à respecter ?
- Succession de multi-patrimoine (portefeuille, comptes bancaires, immobiliers, etc...) : pour quel type d'actifs les donations doivent-elles être conseillées ?

- Comment évaluer le patrimoine faisant l'objet de donations ?
- Quand les donations doivent-elles rapportées lors des successions ?
- Comment anticiper d'éventuels conflits entre héritiers à la suite des donations ?
- Comment anticiper les conflits entre héritiers en cas de démembrement et d'usufruit ?
- Illustrations pratiques de donations immobilières par démembrement et usufruit
- Cas pratiques de schémas problématiques lors de donations

Jérôme Queyroux, Avocat Associé, Archimède Avocats, Lyon

16.00 - 16.20

Pause-café

16.20 - 17.20

Donations, abus de droit et récents développements prévus dans la Loi de Finance 2024

- Comment est défini la notion d'abus de droit en droit français ?
- Quel type de donation peut engendrer des situations d'abus de droit ?
- Quelles sont les nouveautés prévues dans la Loi de Finance 2024 ? Quelles sont leur impact sur les donations ?
- Cas de donation-cession : dans quelles situations risquons-nous de faire face à des situations d'abus de droit ?
- Quels sont les risques en cas de donations non conformes ?
- Donations en démembrement
- Dans quels cas les donations en démembrement peuvent-elles

- être considérées comme étant abusives ?
- Démembrement de propriété : comment procéder ?
- Donation de la nue-propriété : comment calculer les droits de donation ?
- Donation d'actifs avec réserve d'usufruit en France
- Evolutions récentes
- Donations avec ou sans réserves d'usufruit : comment alléger la base d'imposition ?
- Illustrations pratiques de coûts et des règles à respecter lors de cas de cas de donation avec réserve d'usufruit

Frédéric Subra, Avocat Associé, Delsol Avocats, Lyon

17.20

Fin de la conférence

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

DONATIONS FRANCO-SUISES

28 novembre 2024, Hôtel Royal, Genève

FORMAT PRÉFÉRÉ : ☐ ONLINE ☐ PRESENTIEL

FRAIS D'INSCRIPTION : 635 CHF

VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE PAR :

• Tél : +33 982 440 575

• Fax : +33 483 076 487

• E-mail : contact@finixevents.com

• Formulaire d'inscription :

Nom.....

Société..... Fonction.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....Pays.....

Téléphone.....Fax.....E-mail.....

VOUS SOUHAITEZ PAYER PAR :

☐ Virement bancaire ☐ Carte de crédit (*Les cartes AMEX ne sont pas acceptées)

RABAIS :

En cas d'inscriptions multiples, un rabais de 10% sera appliqué sur les frais d'inscriptions payés par les deuxièmes et additionnels participants.

Si vous voulez inscrire plus de 3 participants, veuillez nous contacter à l'adresse contact@finixevents.com pour recevoir une offre personnalisée.

ANNULATION :

Il n'y a pas de frais d'annulation pour les annulations reçues plus de 30 jours avant la formation. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation moins de 30 jours avant la formation. Dans ce cas, les participants peuvent se faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour n'importe lequel de nos événements. Toutes les annulations doivent être formulées par écrit par fax au +33 483 076 487 ou par e-mail à l'adresse contact@finixevents.com. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme en cas de situations impondérables indépendantes de leur volonté.

FINIX EVENTS - 8 avenue de Novel - 74000 ANNECY - FRANCE - Tél.: +33 982 440 575 - Fax: +33 483 076 487

© All copyrights reserved by Finix Events SARL